SDEA
Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

RAPPORT ANNUEL 2024

SYNTHÈSE LOCALE GRAND CYCLE DE L'EAU

TERRITOIRE AFFLUENTS DU RHIN SECTEUR SAUER KABACH

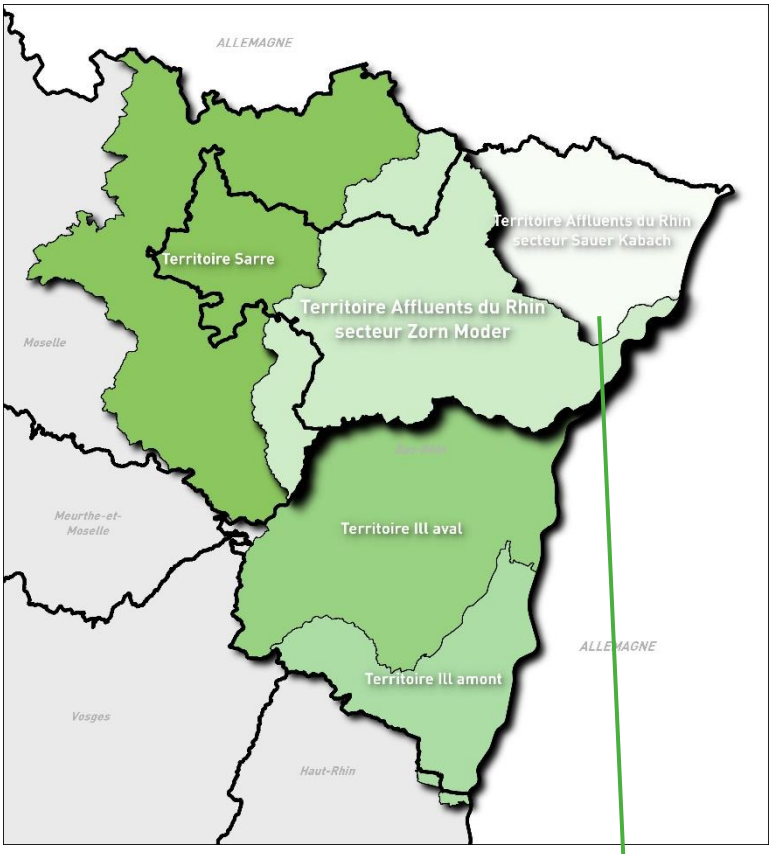
PÉRIMÈTRE DE SAUER PECHELBRONN








VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMISSION LOCALE DE SAUER PECHELBRONN
Domaine : Grand Cycle de l'Eau

Membre du SDEA depuis **01/01/2018**

Nombre de communes : 24

EPCI membres au titre de la commission locale : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAUER-PECHELBRONN

Bassins versants concernés : Sauer, Seltzbach
Cours d'eau principaux concernés : Sauer, Eberbach, Seltzbach

Nombre de délégués : 24

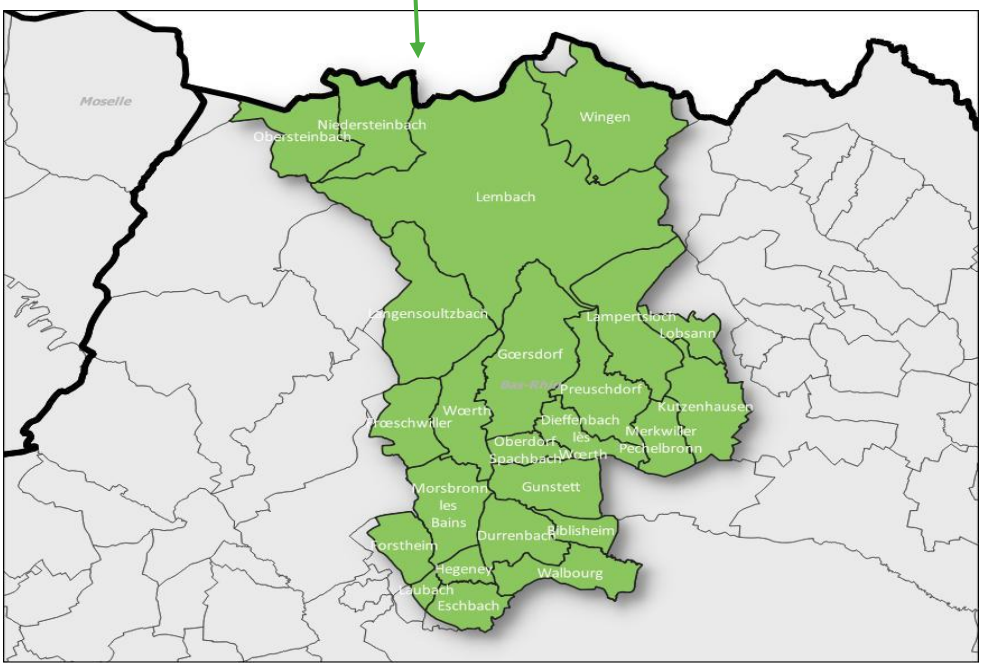
Nombre d'habitants :
- **17 357** habitants résidants

Surface du périmètre :
- **190** km²

Linéaire de cours d'eau :
- **282** km

Territoire : Affluents du Rhin secteur SAUER KABACH

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau - Durrenbach





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE
Christian TRAUTMANN

La période 2021-2024 n'a pas été un long fleuve tranquille, et des dimensions nouvelles aux impacts significatifs ont nécessité des ajustements permanents de notre action et conduit à une mobilisation d'autant plus soutenue des élus et équipes du SDEA, sans oublier bien sûr la contribution déterminante de nos partenaires. 6 facteurs principaux nous ont impactés, à savoir :

1) **L'accélération du changement climatique et ses effets**, conduisant à faire face à une multiplication considérable des situations de gestion de crises, en matière d'inondation, d'incendie ou de ruptures de canalisations en période estivale.
2) **L'accélération de la perte de biodiversité,** qui nous oblige à repenser en profondeur, tant l'exercice de nos compétences que nos pratiques métiers, et notamment aller plus loin autour des solutions fondées sur la nature.
3) **Le renforcement et l'extension du champ des contraintes réglementaires,** tant sur la distribution de l'eau que sur la question de la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, ou encore sur l'ambition de l'auto-suffisance énergétique.
4) **L'accélération de la transformation numérique et technologique** pour adapter notre outil de gestion intégrée, sans oublier le déploiement progressif de l'intelligence artificielle sur des outils prédictifs et de gestion de la donnée.
5) **Les profondes mutations sociétales en cours,** accompagnées dans le monde du travail de problèmes inédits de recrutement et de turn-over.
6) **L'effet ciseau budgétaire accru entre la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, la forte inflation d'une part, et la baisse tendancielle des volumes consommés et des subventions d'autre part.**

Nos réponses aux défis et enjeux territoriaux dans nos 4 domaines de compétences Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, Gestion des Eaux Pluviales sont nombreuses et ont fait l'objet d'une restitution synthétique par le Président lors de l'Assemblée Générale du SDEA le 17 décembre dernier.

Le rapport annuel du périmètre est par ailleurs l'illustration locale de l'engagement des élus au sein de la commission locale, pour répondre à ces défis et pour assurer une gestion publique locale d'excellence durable du cycle de l'eau au service des territoires, de l'intérêt général et des générations futures.

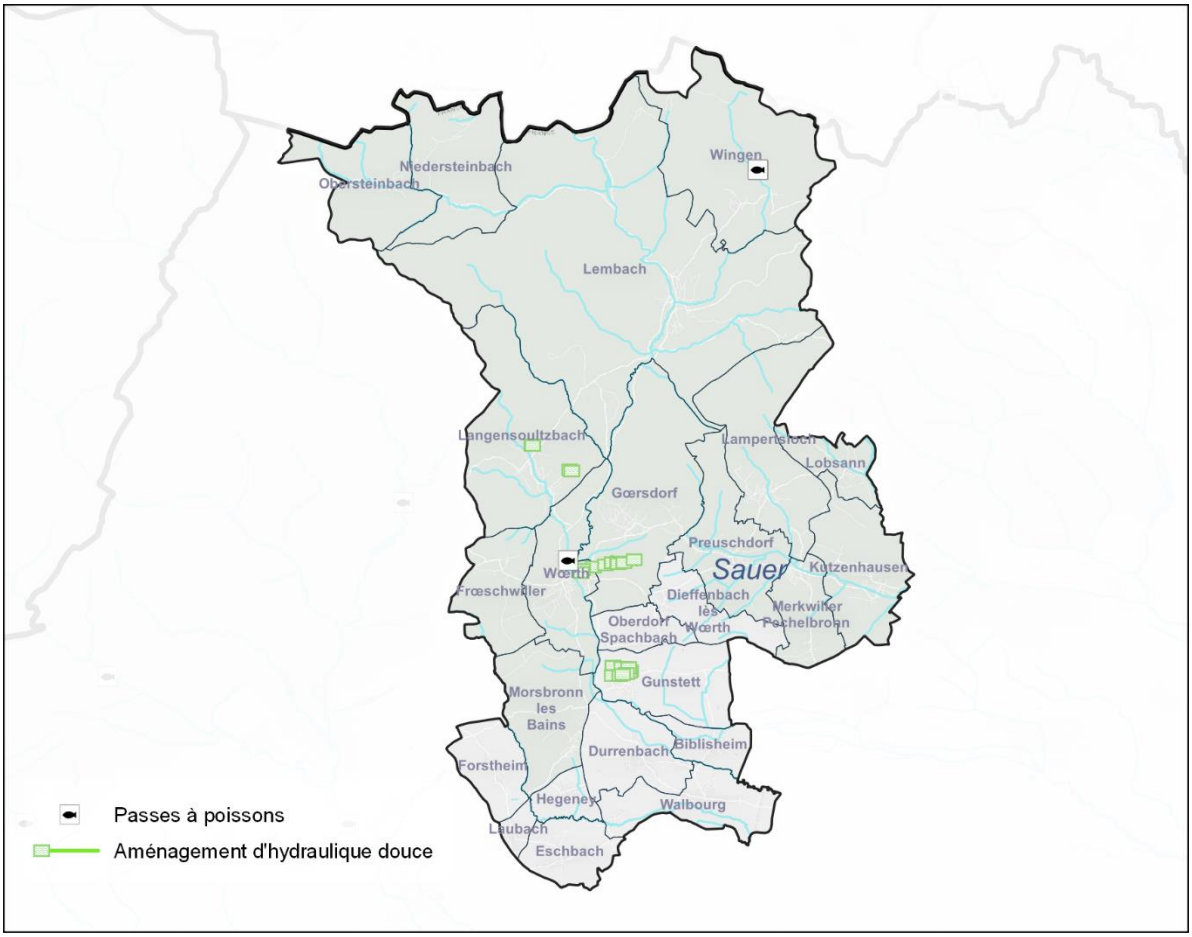


VOTRE PATRIMOINE

OUVRAGES EN GESTION :

- **3** ouvrages de franchissement piscicole
- **0** systèmes d'endiguement
- **0** km de digues
- **0** aménagement hydraulique
- **0** ouvrages de rétention (PI+CEB)
- **28** aménagements hydrauliques douce
- **2,4** km d'aménagements d'hydraulique douce

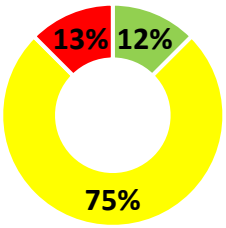
CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE :



LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

INDICATEURS D'ETAT

COMMISSION LOCALE DE SAUER PECHELBRONN



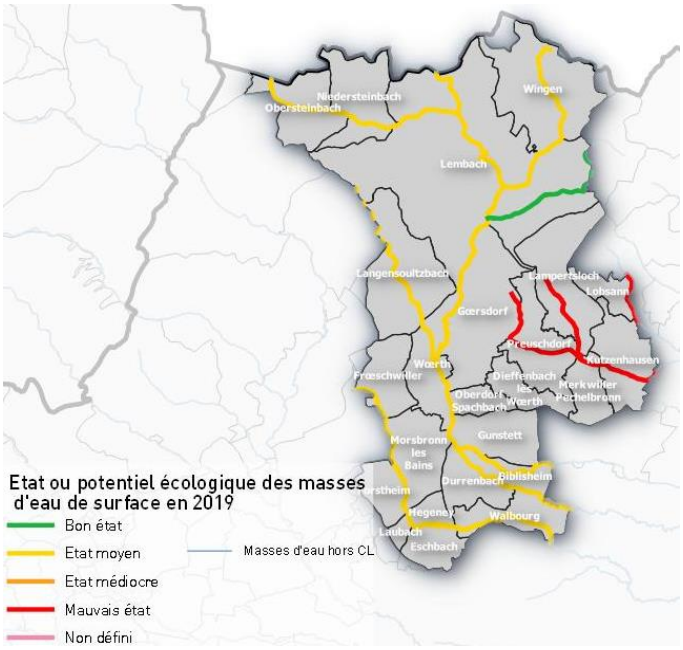
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

NOMBRE D'OUVRAGES RECENSES FAISANT OBSTACLE A L'ECOULEMENT

- Nombre d'ouvrages : **147** unités
- Ouvrages prioritaires (Liste 2) : **0** unités

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques vous pouvez consulter le Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse https://rhin-meuse.eaufrance.fr/

CARTE DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU :



La qualité écologique des masses d'eau (2019) permet de distinguer les bassins de la Sauer et du Seltzbach qui montrent un niveau de perturbation non conforme au bon état écologique (Sauer = état moyen et Seltzbach = état mauvais).
Dans le bassin de la Sauer, les perturbations sont liées à une dégradation des compartiments biologiques (diatomées et macrophytes) dépendants de la qualité de l'eau. Les paramètres déclassants sont les matières phosphorées.
Dans le bassin du Seltzbach, les compartiments biologiques (poissons et invertébrés aquatiques) ainsi que les paramètres physico-chimiques liés à l'azote, au phosphore et aux matières organiques sont déclassants. La qualité de l'eau et les conditions d'habitats sont les facteurs de perturbation de ce bassin.
A une échelle de lecture plus fine que celle des masses d'eau, on peut considérer que les ruisseaux de tête de bassin versant arrivent à tirer leur épingle du jeu mais présentent tout de même des perturbations fonctionnelles liées à la continuité écologique ou à des altérations d'ordre hydromorphologique. La présence d'étangs est également un facteur d'altération, c'est le cas sur le Heimbach amont et le Schmeltzbach.

Pour mémoire, l'objectif poursuivi dans les actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques est l'atteinte du bon état écologique de ces derniers.

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

CONTRIBUTION GCE

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs des contributions de votre périmètre.

EPCI membres :

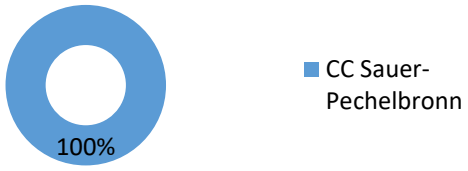
Données financières	2022	2023	2024
Contribution totale GCE du périmètre	140 092 €	128 640 €	171 159 €
Dépenses d'exploitation	65 363 €	83 740 €	85 560 €
Investissements éligibles à la taxe GEMAPI	21 018 €	56 694 €	261 259 €
Investissements non éligibles à la taxe GEMAPI	72 345 €	9 615 €	28 392 €

➢ Contribution moyenne GCE par habitant : **9,86 €** par habitant

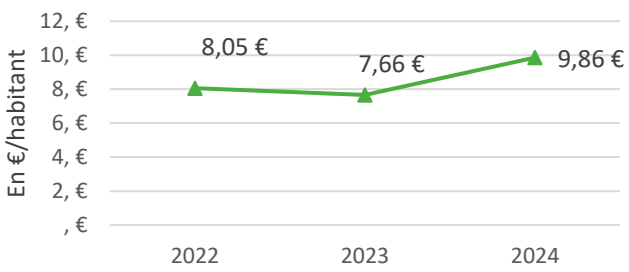
Affectation pour 100 € de recette



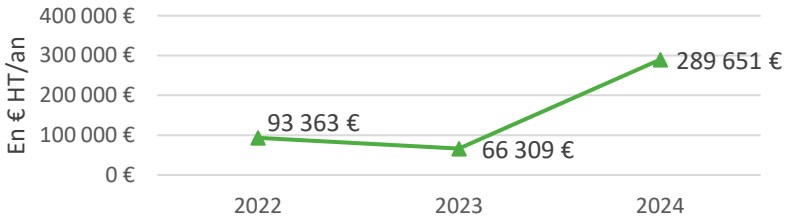
Contributions par membres



Contribution moyenne GCE par habitant



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Dotation (FCTVA), Subventions d'investissement	54 554 €	110 660 €	0 €

Le budget est maitrisé. La contribution GCE fixée par la Commission Locale permet de couvrir les besoins en exploitation et en partie les investissements réalisés en 2024. Le résultat excédentaire d'exercice constitue une réserve mobilisable pour les futurs investissements.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Gestion des cours d'eau :

- **24** sollicitations ponctuelles hors programmation
- **5 000** ml de cours d'eau expertisés/visités
- **25** ml de berges stabilisées en techniques végétales
- **0** ml de berges stabilisées en techniques non végétales
- **0** ml de cours d'eau renaturés
- **300** ml de cours d'eau restaurés en lit mineur
- **100** ml de cours restaurés en ripisylve

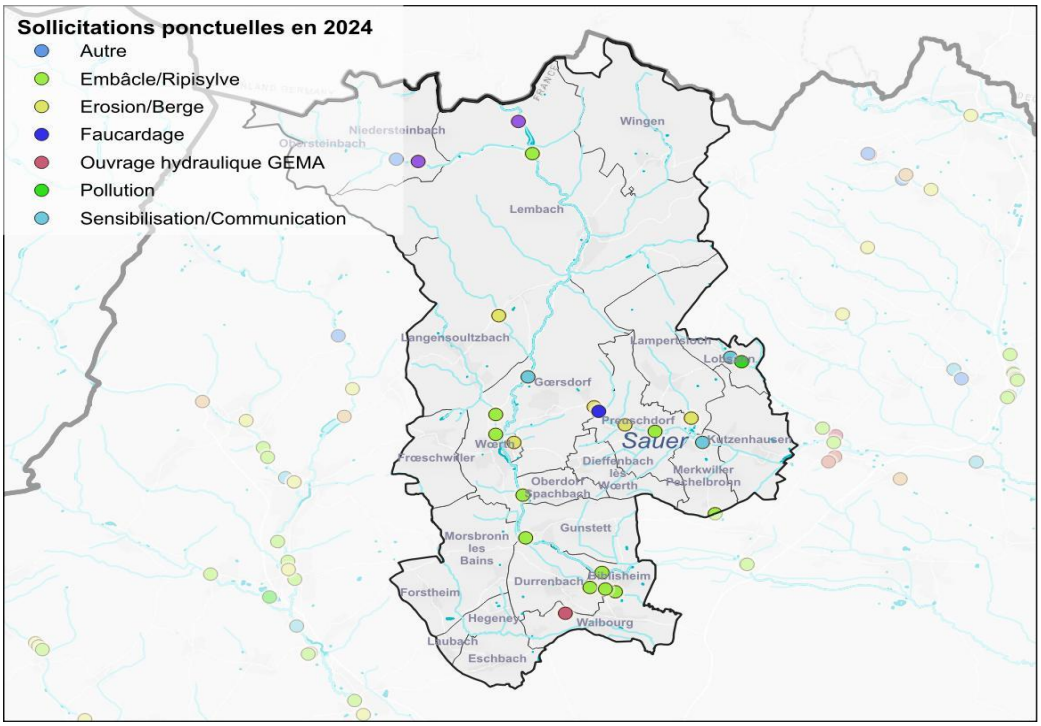
Continuité écologique :

- **1** ouvrage ayant fait l'objet d'une étude
- **0** ouvrages ayant fait l'objet de travaux

Gestion des zones humides :

- **0** ha de zones humides étudiées
- **0** ha de zones humides restaurées

Carte des sollicitations :



GESTION DES INONDATIONS et RUISSELLEMENTS

Gestion des coulées d'eau boueuses :

- **928** ml d'aménagements d'hydraulique douce créés
- **653** ml de fascines mortes créées
- **115** ml de bandes enherbées semées
- **160** ml de fascines vivantes créées (haies et miscanthus)
- **702** ml d'aménagement d'hydraulique douce entretenus
- **0** ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- **0** ouvrages ayant fait l'objet de travaux
- **0** ouvrages ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- **0** m^3 de sédiments curés dans les ouvrages
- **9** exploitants agricoles bénéficiant d'une indemnité

Gestion des inondations par débordement de cours d'eau :

- **0** ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- **0** ouvrages ayant fait l'objet de travaux
- **0** ouvrages ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- **0** diagnostics de vulnérabilité réalisés

LES INVESTISSEMENTS SUR VOTRE PERIMETRE

Programme de restauration de la continuité écologique de la Sauer à GUNSTETT

A Gunstett, l'ouvrage de répartition des eaux entre la Sauer et l'Halmulbach, le seuil du Halmulbach et la buse du Biberbach font partie d'une étude de faisabilité afin de permettre la restauration de la continuité écologique et sédimentologique face aux moulins sur la Sauer usinière.

De 2023 à aujourd'hui, l'étude de faisabilité attribuée à Artelia permet de réaliser les différentes tranches prévues à l'étude :

- Tranche ferme :
 - La phase 1 correspondant à l'état des lieux, au diagnostic et aux propositions de scénarios étudiés ;
 - La phase 2 correspondant à l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS).
 - AMO prestations topographiques complémentaires.
- Tranche optionnelle :
 - AMO études géotechniques.

En 2023, les rencontres des différents propriétaires des moulins ont abouti à la récupération des connaissances historiques des sites. Consécutives à ces rendez-vous, les recherches des droits d'eau ont parmi de créer des fiches descriptives des moulins.

En 2024, une étude complémentaire de mesures de jauges des niveaux d'eau et de débit de la Sauer a été initiée par Artélia afin de préciser finement la répartition actuelle des eaux entre la Sauer et la Halmulbach. Cette même année des prestations topographiques et géotechniques ont été réalisées.

En 2025, une étude sur le débit minimal biologique sera menée sur demande de la police de l'eau afin d'affiner les scénarios d'aménagements.

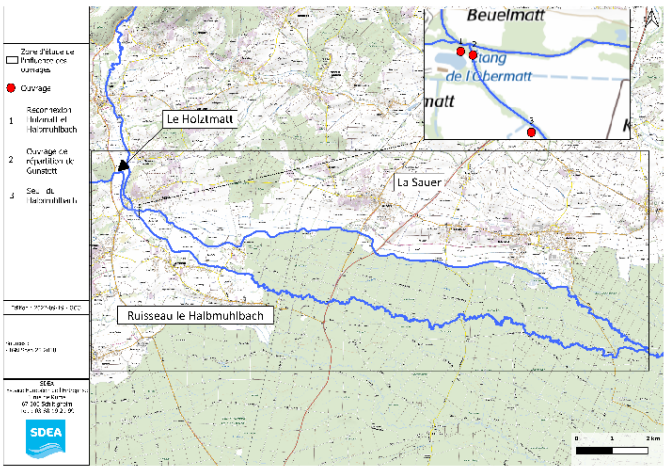


Figure 1 Eléments d'aménagement pour restaurer la continuité écologique de la Sauer par le Halbmuhlbach.

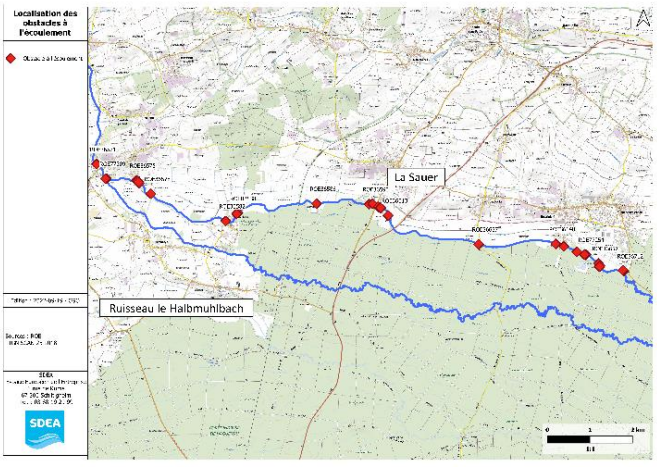


Figure 2 Sauer usinière et ses moulins limitants la continuité écologique et l'Halbmuhlbach.



Figure 3 Ouvrage de répartition des eaux entre la Sauer et le Halbmuhlbach.



Figure 4 Buse effondrée sur le ruisseau du Holztmatt.



Figure 5 Seuil du Halbmuhlbach.

Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique au droit de l'étang du Fleckenstein à Lembach

Objectifs globaux de l'étude :

- La restauration d'une dynamique naturelle de rivière et de ses zones humides tout en améliorant la qualité environnementale de l'étang

Objectifs opérationnels de l'étude :

- Restaurer la continuité écologique de la Sauer et de ses affluents en travaillant sur les ouvrages
- Améliorer le potentiel écologique de l'étang du Fleckenstein
- Améliorer la qualité physico-chimique et la qualité hydromorphologique de la Sauer
- Faire un diagnostic du fonctionnement écologique et hydromorphologique de la Sauer afin de cerner le potentiel de restauration des milieux

2 Phases :

- Conception : phase AVP et PRO (mars 2024 à juin 2025)
- Travaux (automne 2025 à décembre 2026)

En 2024, l'entreprise Ginger CEPTB a réalisé les sondages géotechniques nécessaires au maitre d'œuvre ARTELIA pour le dimensionnement des ouvrages notamment celui de la traversée sous la route départementale devant le camping. Les analyses des carottages seront transmises en février 2025 et permettront de finaliser le projet pour un démarrage des travaux à l'automne 2026.



Figure 1 : L'ensablement en amont de l'étang du Fleckenstein



Figure 2 : Etang du Fleckenstein

VOTRE ACTUALITÉ

LUTTER CONTRE LE RUISSELEMENT ET LES COULEES D'EAU BOUEUSE

Concertation avec les exploitants agricoles et travaux d'aménagements d'hydraulique douce à Gunstett

Le SDEA privilégie les **Solutions fondées sur la Nature** pour lutter contre les coulées d'eau boueuse. Les aménagements dits « d'hydraulique douce » ont pour objectif de **retenir la boue et de ralentir les flux hydrauliques (bandes enherbées, haies vives, fascines vivantes).**

Ces mesures de rétention naturelle des eaux sont **mises en place par le syndicat en partenariat avec les exploitants agricoles volontaires**.

Sur le territoire de Sauer-Pechelbronn, des actions transverses sont menées pour la restauration des milieux aquatiques, la protection contre les problématiques d'inondations et la lutte contre les coulées d'eau boueuse. En 2022, suite à plusieurs phénomènes de ruissellements et de coulées d'eau boueuse, la commune de Gunstett a sollicité le SDEA.

Un diagnostic et une concertation agricole ont été effectués sur le bassin versant du Mont Gunstett par le SDEA. Sur la base de ces éléments, des aménagements d'hydraulique douce ont été mis en place en concertation avec les exploitants agricoles volontaires.

👉 En tout, cela représente 928 ml (mètres linéaires) dont 160 de haies, 115 ml de fascines mortes et 653 ml de bandes enherbées.



Lors des événements du mois de mai 2024, les aménagements d'hydraulique douce ont pu montrer leur efficacité.



Figure 3 Fascine morte à Gunstett – 17 mai 2024



Figure 2 Fascine morte à Gunstett – 17 mai 2024



Figure 3 Haie à Gunstett



Figure 4 Bande enherbée à Gunstett

Un panneau de sensibilisation a été mis en place pour les riverains et les promeneurs.

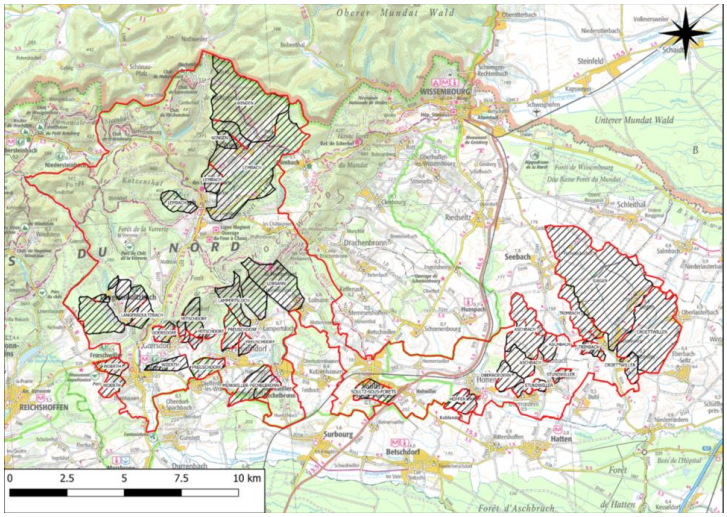


Figure 5 Panneau de sensibilisation à Gunstett

Etude des ruissellements en tête de bassin Sauer et Seltzbach pour la lutte contre les inondations et les coulées de boues

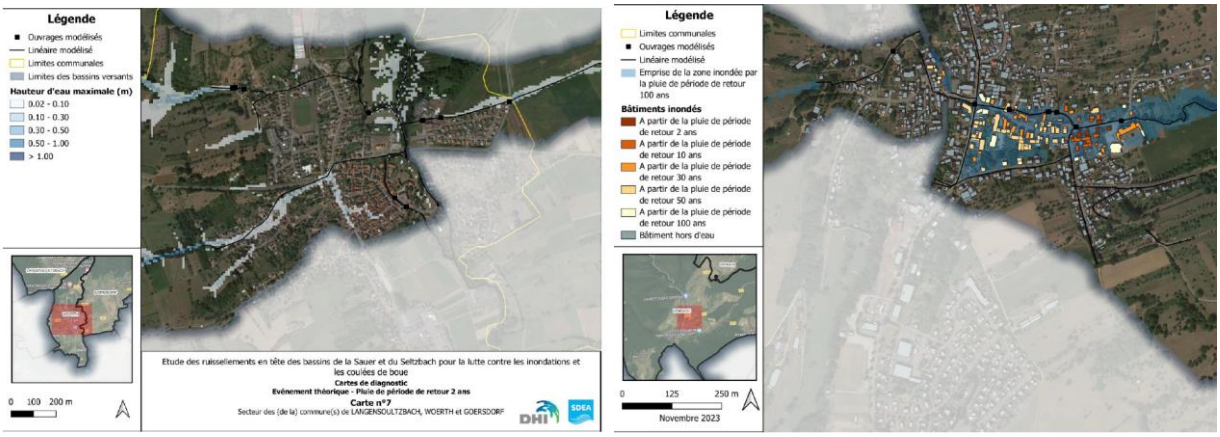
Les têtes de bassins versant de la Sauer et du Seltzbach sont vulnérables aux phénomènes d'inondations par débordements de cours d'eau et ruissellements, les évènements de janvier et février 2024 en témoignent.

Face à la sensibilité de ce territoire à cette problématique, les élus ont souhaité engager la réalisation d'une étude ruissellement globale afin de s'inscrire dans une stratégie de prévention et dans le cadre de la préservation des espaces naturels. Cette étude se concentrait sur les petits bassins versants non traités dans le cadre de l'étude PPRI portée par l'Etat (Cf. figure ci-dessous).



Localisation des bassins versants étudiés

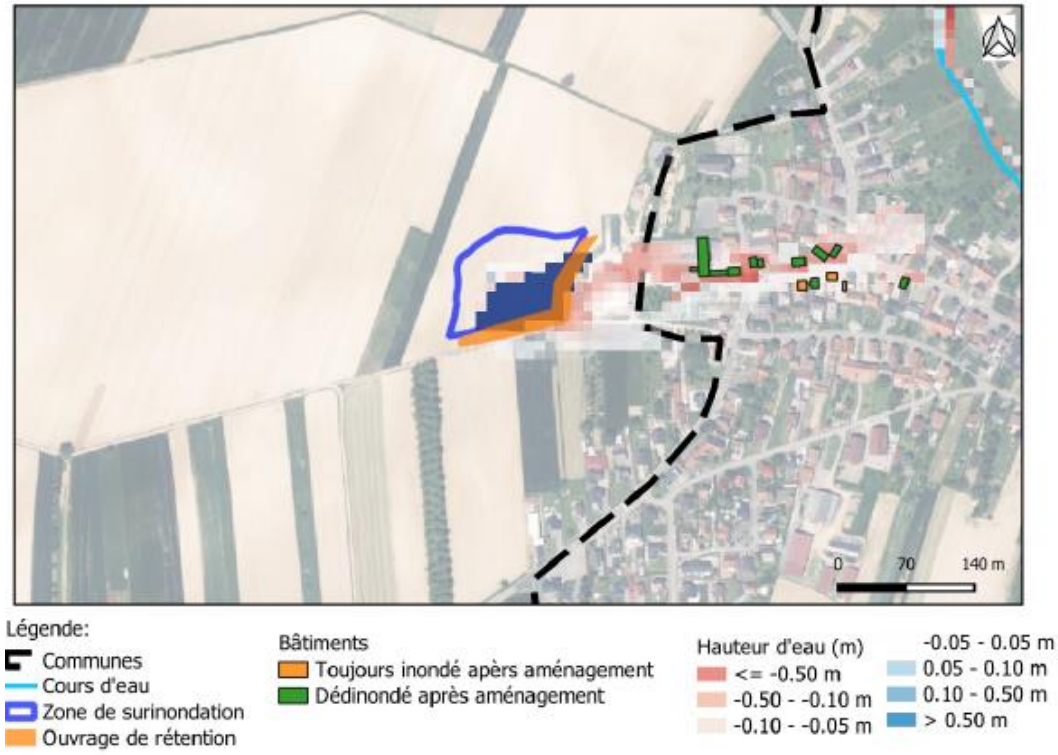
Un diagnostic hydraulique du territoire et de sa vulnérabilité avait été réalisé en 2023. En 2024, le groupement DHI, LIOSE et ARTELIA ont élaboré les programmes d'aménagements afin de réduire la vulnérabilité du territoire étudié. Au total, dix réunions de concertations ont eu lieu avec l'ensemble des élus concernés par la démarche afin de définir ensemble les aménagements et de voir concrètement la faisabilité de ces propositions.

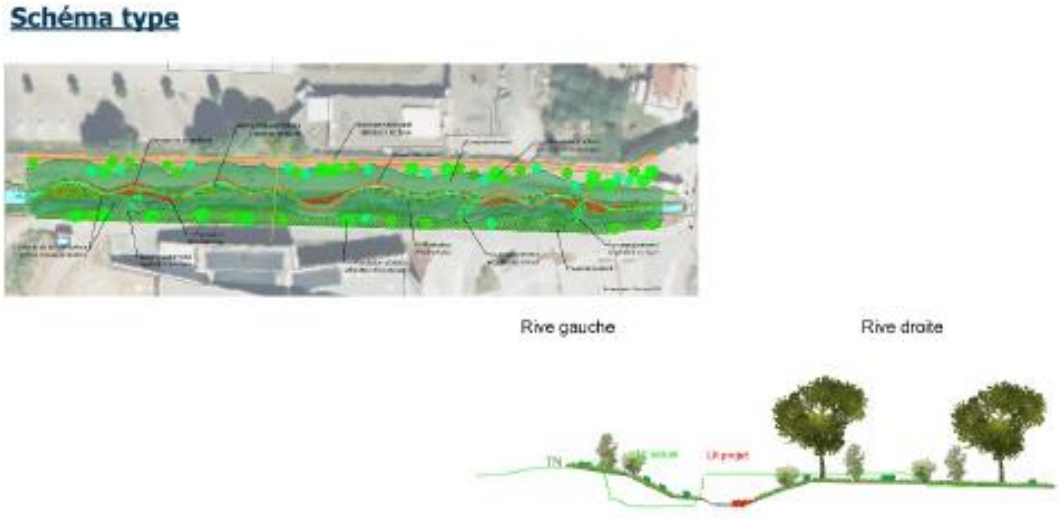


Cartographies du diagnostic hydraulique

Fin 2024, les programmes d'aménagements ont été finalisés par les prestataires. Ils se composent d'actions de lutte contre les inondations par ruissellement sur chaque bassin de risques identifiés en priorisant le recours à des solutions

fondées sur la nature et en s'assurant de la préservation du milieu, préservation de zones humides, gestion des écoulements, coulées d'eaux boueuses, etc.





Exemples de propositions d'aménagements

ANIMATION – PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Périmètre d'action de la Mission Eau Seltzbach

Maîtrise d'ouvrage : SDEA Alsace-Moselle

Co-financeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Problématiques : Protection des ressources en eau superficielles, impactées notamment par des pressions agricoles (produits phytosanitaires et nitrates), lutte contre l'érosion des sols agricoles et protection des milieux aquatiques et de leur biodiversité

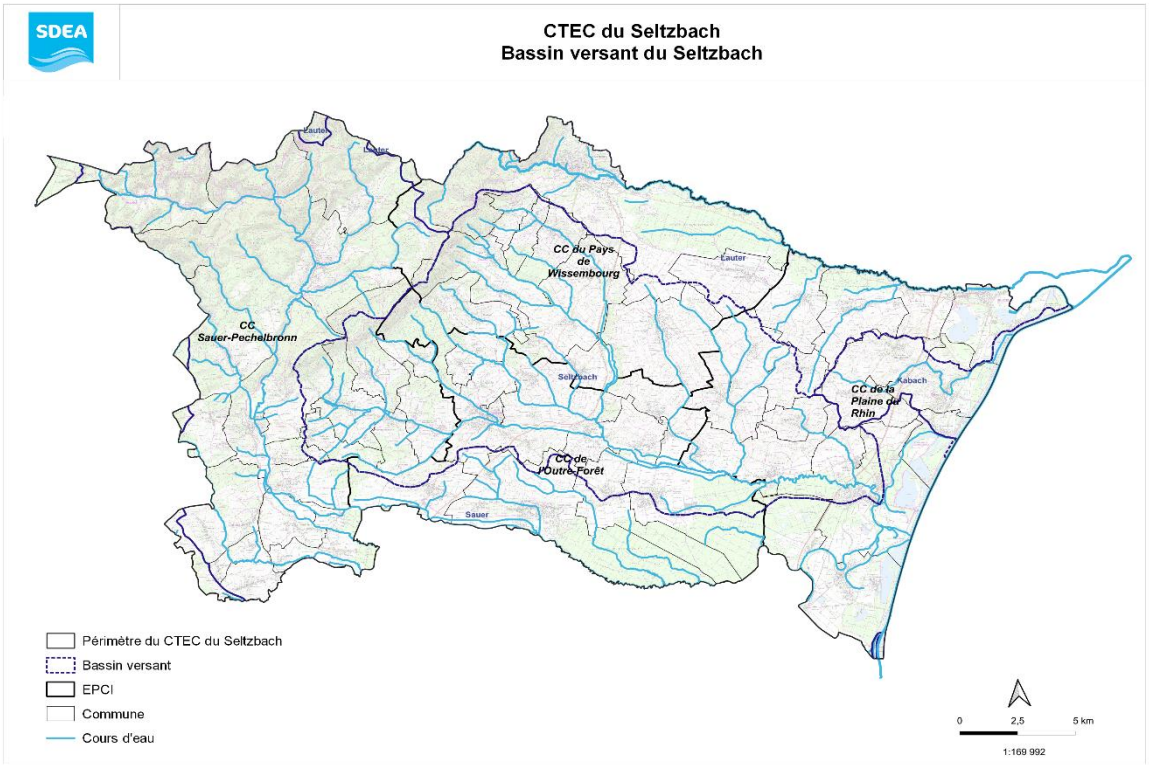
Périmètre : Bassin versant du Seltzbach

Contrat de Territoire Eau et Climat - Seltzbach

Programmation du CTEC Seltzbach

Pour agir sur les **urgences climatiques et écologiques** du territoire, un programme d'actions a été élaboré entre 2022 et 2024 afin de répondre aux enjeux suivants :

- **Améliorer la qualité des ressources en eau** et le cadre de vie des habitants en luttant contre les pressions exercées sur les cours d'eau et les diverses sources de pollution,
- **Améliorer la résilience du territoire** face aux nouveaux enjeux du changement climatique,
- **Accompagner la transition agricole du territoire** vers des solutions économiques pérennes et durables pour reconquérir et préserver les écosystèmes aquatiques et la biodiversité.



Le CTEC est co-porté par le SDEA, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et les Communautés de Communes Sauer Pechelbronn, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de la Plain du Rhin. Les 41 projets d'actions qu'il comporte seront mis en œuvre **entre 2024 et 2027**, pour un montant prévisionnel de **7 millions d'euros**. L'aide financière attendue de la part de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'élève à **4,5 millions d'euros.**
Ces actions sont regroupées selon **4 axes thématiques**, à savoir :

- Améliorer la qualité de la ressource en eau
- Reconquérir la biodiversité du territoire
- Atténuer et anticiper les effets du changement climatique
- Communication à destination de l'ensemble des publics

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

Lancement et signature du CTEC Seltzbach

De nombreuses actions du CTEC Seltzbach étant **à destination du monde agricole** et le territoire ayant été couvert jusque 2022 par un **programme Agri'mieux Seltzbach** porté par la Chambre d'agriculture d'Alsace, un **Comité de Pilotage** de passation entre les deux programmes s'est tenu le **9 avril 2024** à **Durrenbach** en présence des élus du territoire et des représentants de la profession agricole.
Celui-ci a ainsi permis de clôturer l'ancien programme Agri'mieux et de présenter les nouvelles actions incluses au CTEC Seltzbach.

Afin d'officialiser son lancement en présence des représentants de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, du SDEA et des 4 Communautés de Communes, **une signature du contrat** a également eu lieu le **27 septembre 2024** à **Seebach**.





Mission Eau Seltzbach

Sur le bassin versant du Seltzbach, les actions à destination du monde agricole sont coordonnées par l'animateur **Mission Eau Seltzbach** qui est également en charge de **l'animation globale du CTEC Seltzbach**.

MISSION EAU zone pilote

La Mission Eau propose des actions de 3 types aux agriculteurs du territoire :

- Actions **individuelles** d'accompagnement des exploitants au changement de pratiques ou de systèmes d'exploitation
- Actions **collectives**, regroupant des démonstrations de matériel, d'expérimentations de pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau ou d'autres journées de sensibilisation
- Actions **filière**s, pour la promotion de cultures dites Bas Niveau d'Impact (BNI) et de leurs filières, de la production jusqu'au consommateur

La Mission Eau a initié ses actions sur le territoire par une réunion de présentation globale qui s'est tenue le **23 juillet 2024** à **Cleebourg**. Une invitation a ainsi été adressée aux exploitants présents sur les territoires des 4 territoires des Communautés de Communes du territoire.
La rencontre s'est tenu en deux temps :

- Une **réunion de présentation** des actions individuelles, collectives et du travail sur les filières agricoles que souhaite entreprendre le SDEA sur le bassin versant du Seltzbach
- Une **visite de l'aire de lavage et de remplissage de pulvérisateurs** de la cave de Cleebourg

Cette journée s'est déroulée en partenariat avec la **Chambre d'agriculture d'Alsace**. Cette-dernière travaille avec le SDEA dans le cadre d'un marché de prestations agricoles et accompagne donc la collectivité dans ses actions agricoles.



SDEA
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

FAITS MARQUANTS 2024

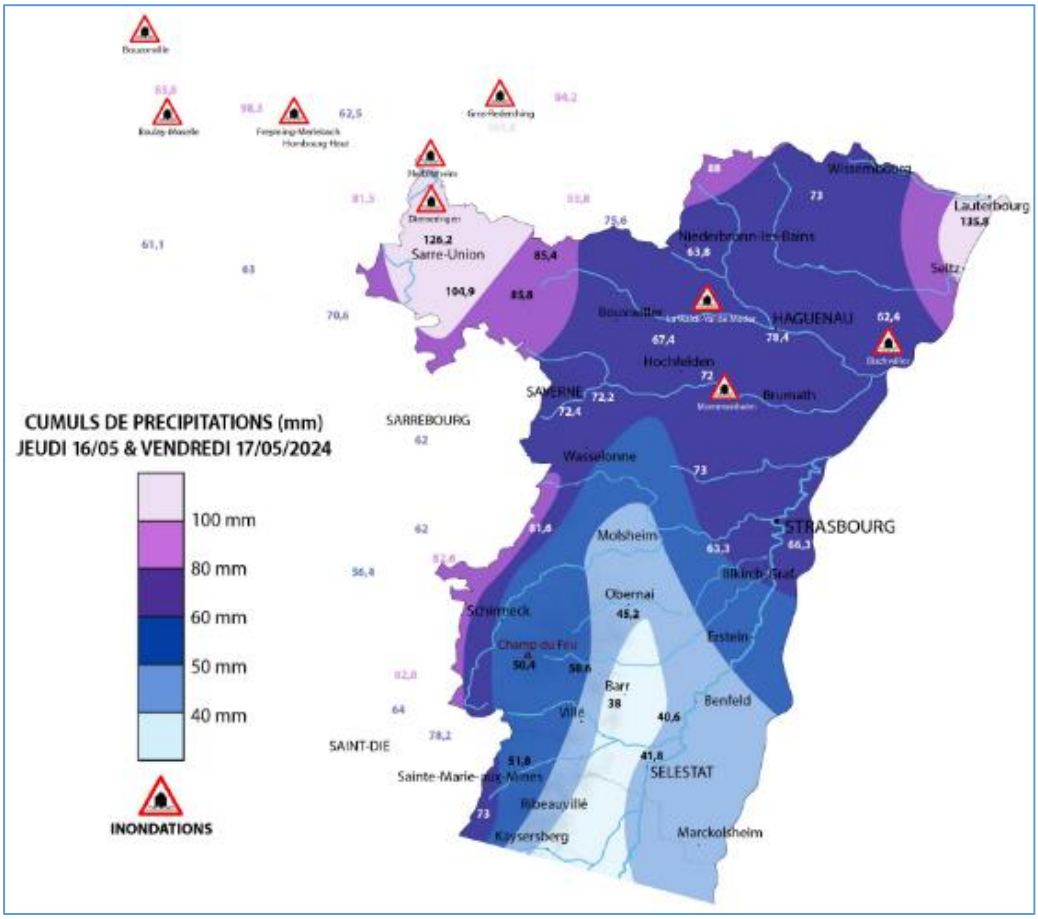
Inondations de mai 2024

Le week-end du 17 et 18 mai 2024 a été marqué par un événement climatique majeur ayant touché le nord de l'Alsace, la Moselle ainsi que nos voisins allemands. Cet événement climatique est à qualifier d'exceptionnel, tant par l'intensité des précipitations que par l'étendue de ses répercussions sur la mobilisation des équipes du SDEA jour et nuit pour limiter l'impact de la crise.

En effet, un événement hydrologique exceptionnel s'est produit le 17 mai 2024 en raison des quantités de précipitations d'ordre centennal sur le nord de l'Alsace, en particulier en Alsace Bossue.

Un phénomène météorologique exceptionnel

Une « goutte froide » s'était décrochée sur l'Europe occidentale quelques jours avant, provoquant une météo déjà bien instable en Alsace. Ce phénomène de goutte froide est le résultat de plusieurs facteurs climatiques inhabituels qui se sont combinés, provoquant des pluies très importantes et stationnaires, à savoir des lames d'eau de plus de 100 mm en 24h. On peut traduire cette valeur en un cumul de 3 mois de pluie, tombé en une trentaine d'heures. Dans la soirée du 16 mai des averses orageuses se déclenchent entre la Forêt-Noire et l'Alsace, et même si ces averses perdent leur caractère orageux dans la nuit, elles forment des paquets de pluies continues, parfois soutenues avec des intensités pouvant aller de 5 à 20 mm/h et perdurant jusqu'au lendemain soir.



Les cumuls de précipitations et les communes touchées par des inondations entre jeudi 16/05 et vendredi 17/05/2024 (UBIMET)

A Scheibenhard, un record absolu a été atteint sur 24h glissantes avec 125,4 mm.

A Obersteinbach, un cumul de 88 mm a été atteint sur la totalité de l'épisode pluvieux des 16 et 17 mai.

Cet épisode pluvieux intervenant à la suite d'un hiver et d'un printemps humides, sur des sols complètement saturés, les réactions hydrologiques ont été importantes.

L'événement météorologique a principalement concerné le Nord et l'Ouest de nos Territoires de compétences, touchant les bassins versants de la Sarre, Zorn-Moder et Sauer-Lauter-Kabach. La crue la plus remarquable fut celle de l'Eichel, un affluent de la Sarre dont la période de retour est estimée à une crue centennale. La seconde rivière alsacienne la plus concernée a été la Moder dont la cote maximale a flirter avec les maximums connus à la station de Schweighouse.

Les bassins versants de la Sauer, la Lauter et le Kabach

L'évènement a été particulièrement remarquable sur les bassins versants de Sauer, la Lauter et le Kabach.

Des débordements ont été observés en particulier en plaine dans le secteur de Fortsfeld/Beinheim entrainant de forts mécontentements de la profession agricole.

Dans un contexte de changement climatique et d'intensification de ce type d'événements, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) revêtent une importance majeure. C'est dans ce contexte que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) en réponse notamment aux événements du mois de mai 2024 et en concertation avec les élus de ces secteurs initie une démarche PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) pour se doter d'une stratégie commune et globale de gestion du risque inondation. Au regard de la vulnérabilité face aux inondations des bassins versants de l'Outre Forêt mais également en lien avec la présence d'ouvrages présents pouvant exercer une influence sur la gestion du risque inondation, le SDEA a proposé d'étendre la démarche initialement projetée uniquement sur la Sauer à l'ensemble des bassins versants de l'Outre Forêt. Dès 2025, le SDEA lancera l'élaboration d'un programme d'études préalables sur bassins versants de la Sauer, du Kabach et de la Lauter, ainsi que du Rhin libre. Cette extension permettra d'assurer une couverture des démarches PAPI sur l'ensemble des bassins dits « affluents du Rhin », en complément des PAPI Zorn et du PEP de la Moder en cours.

L'événement a été particulièrement remarquable sur le bassin versant de la Sauer, avec de nombreux débordements en plaine, sur le secteur de Forstfeld et Beinheim. La crue sur le Rhin a été de faible ampleur.



Figure 4 - Système d'endiguement de Soufflenheim mis en charge



Figure 5 - Ouvrage de Mothern sur le Kabach en charge

Les équipes du SDEA ont été fortement mobilisées pendant la crise mais également au lendemain de la crise pour assurer la surveillance des ouvrages, notamment le système d'endiguement de Soufflenheim. Certains ouvrages sur le Kabach ont été mis en charge, ceux sur le Seltzbach ont été sollicités sans incidence. Des confortements d'ouvrages sont prévus suite aux visites post-évènements.

Les équipes ont également été sur le terrain au lendemain de l'événement pour relever les laisses de crues. La capitalisation de ces données est importante et enrichit la connaissance pour les études menées dans le cadre des PAPI mais également pour la pose de repères de crue permettant de conserver la mémoire du risque sur les territoires.

De nombreux embâcles pouvant générer un risque d'inondation dans les traversées urbaines et/ou au niveau des ouvrages ont été retirés.

La politique SDEA pour un accès social à l'eau

Le SDEA accompagne ses usagers vers une meilleure maîtrise de leur budget eau grâce à sa politique sociale. Un correspondant solidarité oriente les usagers en difficulté vers les aides existantes, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace. Tout ménage aux revenus modestes (allocataires CAF, bénéficiaires des minimas sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'eau...) peut bénéficier d'une aide personnalisée et adaptée à sa situation, à travers un dispositif de proximité articulé autour des UTAMS (Unités d'Actions Médico-sociale) en territoires, et des élus locaux.
En se basant sur les préconisations émises par l'UTAMS de secteur, les élus de proximité décident de l'orientation du dossier vers un échelonnement des dettes, ou l'annulation partielle ou totale, à titre social, des créances.

Une mobilisation exceptionnelle du SDEA face aux inondations en Alsace du Nord

Le 17 mai 2024, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédés avec des cumuls de hauteur de pluie très importants dans le nord du Bas-Rhin et en particulier à Soufflenheim (de l'ordre de 110 mm sur la seule une seule journée). L'occurrence de cette pluie est caractéristique d'une pluie centennale.
Les équipes du SDEA se sont mobilisées à la fois sur les problématiques d'inondation, d'assainissement et d'eau potable. Certains débordements sur la voirie ont été constatés et les équipes du SDEA sont intervenues pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre en place des moyens exceptionnels de délestage des réseaux. Ce sont plus de 50 personnes qui se sont relayées jour et nuit dans des conditions dégradées pour mettre en avant toute la palette de savoir-faire du SDEA au service des citoyens.



L'ENGEES, FEP et le SDEA s'allient pour former et recruter

En présence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA, Christophe LIME, Président de FEP, et Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES ont concrétisé en mai 2024 un partenariat par la signature officielle d'une convention qui permettra d'engager une palette d'actions en commun, notamment :

- Valoriser les métiers de la Gestion Publique de l'Eau auprès des étudiants de l'ENGEES pour attirer et former de nouveaux talents,
- Collaborer sur des projets de recherche et de développement de l'innovation pour des réponses ambitieuses aux défis de la transition écologique du 21ème siècle.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr

Une nouvelle approche intégrée du cycle de l'eau à Herbsheim-Benfeld

Le 22 mars dernier, journée mondiale de l'eau, était inaugurée, en présence de nombreux élus et de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau, la station d'épuration d'Herbsheim, ouvrage de nouvelle génération et d'un genre inédit en France.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit aussi dans la mise en œuvre conjointe, entre la CC du Canton d'Erstein et le SDEA, d'un plan climat autour d'un programme d'actions et d'une stratégie au long cours de réduction des besoins énergétiques du territoire, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables et plus largement de renforcement des réponses concrètes aux risques climatiques et de pollutions.

La conception de cet ouvrage, d'une capacité de 27 000 équivalents-habitants, intègre la production d'une énergie verte locale par l'intermédiaire d'un méthaniseur alimenté par les boues d'épuration, les graisses et un substrat innovant, la Silphie, permettant d'assurer parallèlement la protection de la ressource en eau : une approche totalement intégrée du cycle de l'eau qui constitue une première en France.









Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

> **AERM :** Agence de l'Eau Rhin-Meuse
> **BOP :** Budget Opérationnel du Programme 181 (Ligne Budgétaire de l'Etat – Inondations)
> **CEB :** Coulées d'Eaux Boueuses
> **CL :** Commission Locale (SDEA)
> **CLE :** Commission Locale de l'Eau (SAGE)
> **FPRNM :** Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
> **GCE :** Grand cycle de l'Eau ; correspond aux compétences incluent dans la GEMAPI complétées par la lutte contre les coulées d'eau boueuses et l'animation des bassins versants.
> **GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
> **PAPI :** Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
> **PI :** Prévention des Inondations
> **PPRi :** Plan de Prévention des Risques inondations
> **SAGE :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
> **SDAGE :** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INDICATEURS

> **Aménagement hydraulique :** Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-18 du Code de l'Environnement (Ex : Bassin de rétention)
> **Aménagement d'hydraulique douce :** Cet indicateur représente les aménagements situés dans un bassin versant servant la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Ex : Fascines, haies…)
> **Système d'endiguement :** Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-13 du Code de l'Environnement (Ex : Digues latérales au cours d'eau)
> **Ouvrage prioritaire (Liste 2) :** Cet indicateur représente les obstacles à l'écoulement classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces ouvrages doivent être prioritairement aménagés afin de favoriser la continuité écologique des milieux aquatiques.
> **Cours d'eau renaturé :** Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état originel dit de référence écologique.
> **Cours d'eau restauré :** Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état passé permettant de reconquérir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.